Image not found or type unknown

Pas de tva à verser aux impôts ?

Par **paopac2**, le **07/04/2009** à **10:06**

Bonjour,
notre SCI familiale loue un local situé dans un bien soumis à TVA à une Association Culturelle non soumise à tva.
Je ne "rentre" donc pas de tva.
l'Agence immobilière a indiqué "loyer ht"
On m'assurre que nous n'avons donc rien à "répercuter" aux impots-tva pour ce loyer.
Exact ?
Merci de me répondre

Par **Berni F**, le **07/04/2009** à **11:49**

que l'association qui loue le local soit soumise ou non à la TVA n'a pas d'importance... pas plus que le régime de TVA des autres loueurs de l'immeuble.

c'est le régime de TVA applicable à votre SCI qui seul, importe : si vous êtes en franchise de TVA, vous ne facturez ni ne collectez de TVA, donc rien à répercuter.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés